



**Annuaire Français de Relations Internationales**  
**AFRI 2006, volume VII**  
**Editions Bruylant, Bruxelles**

SEREQUEBERHAN Hewane, "Chronique bibliographique de l'année 2005", AFRI  
2006, volume VII

Disponible sur [http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/biblio\\_2005.pdf](http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/biblio_2005.pdf)

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : [centre.thucydide@afri-ct.org](mailto:centre.thucydide@afri-ct.org)

## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

SOUS LA DIRECTION DE

Anne DULPHY\*

AVEC

Célia BELIN, Tetyana BOBURKA, Yann BEDZIGUI, Baptiste CHATRE,  
Julian FERNANDEZ et Hewane SEREQUEBERHAN\*\*

### SOMMAIRE

#### *Chronique des ouvrages*

##### *Union européenne et relations internationales*

L'Union européenne sur la scène internationale  
Les enjeux de l'élargissement

##### *Regards sur la politique étrangère de la France*

##### *Problématiques de la mondialisation*

Approches générales  
Approches spécifiques

#### *Chronique des revues*

##### *Histoire des relations internationales au XX<sup>e</sup> siècle*

##### *Variations sur l'Europe*

Numéros spéciaux  
L'avenir de l'Union européenne  
L'Ukraine  
La relation transatlantique

##### *L'ONU et la sécurité collective*

Numéros spéciaux  
Bilan et perspectives

##### *Guerres et stabilité*

Numéros spéciaux  
Guerre et économie  
L'Iraq  
« *Nation building* », démocratie et terrorisme  
Autres guerres, autres paix

##### *Prolifération*

Numéros spéciaux  
L'arme nucléaire  
La question iranienne

---

\* Maître de conférences à l'École polytechnique (France) et à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France) ; chercheur rattachée au Centre d'histoire de la Fondation nationale des Sciences politiques (France).

\*\* Allocataires de recherche au Centre Thucydide de l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

## CHRONIQUE DES OUVRAGES 2005

Cette chronique ne prétend pas rendre compte de l'ensemble des ouvrages parus en 2005 sur le thème des relations internationales - tâche du reste impossible. Autour de rubriques représentatives des centres d'intérêt qui ont dominé l'année 2005 - Union européenne et relations internationales, Regards sur la politique étrangère de la France, Problématiques de la mondialisation -, une sélection de titres est donc opérée, chacun étant brièvement présenté et commenté. Ce choix est orienté par les éléments disponibles et les lectures de l'équipe. En raison même de son caractère limité, il s'efforce de retenir l'essentiel.

### *Union européenne et relations internationales*

Les incertitudes liées à l'abandon du Traité constitutionnel européen comme à l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie ont donné lieu à une profusion d'ouvrages sur la politique étrangère de l'Union européenne. Deux thèmes retiennent particulièrement l'attention : les élargissements, présent et à venir, ainsi que les capacités européennes à s'affirmer comme un acteur-clef des relations internationales. Dans ce contexte, la mise en perspective historique revêt un intérêt accru, dont témoigne notamment la nouvelle édition de *l'Histoire de l'Union européenne* de Charles Zorgbibe (Fondation Robert Schuman/Albin Michel).

#### *L'Union européenne sur la scène internationale*

- A. BIAVA, *L'Union européenne, acteur global ?*, Institut européen de l'Université de Genève, 2005.

Depuis la fin de la Guerre froide, l'Union européenne a tiré la leçon de ses différents échecs en matière de résolution des conflits pour mettre en œuvre la PESC, puis la PESD et, plus récemment, le Traité constitutionnel européen. Malgré ces avancées, elle demeure un acteur limité sur la scène internationale, à cause des réticences de ses différents membres à communautariser les domaines des Affaires étrangères et de la Défense. Devant ce blocage, l'unilatéralisme et le réalisme américains ne vont-ils pas forcer l'Europe à s'ériger en contrepoids des Etats-Unis en se présentant, notamment, comme la garante du multilatéralisme ?

- Y. BUCHET DE NEUILLY, *L'Europe de la politique étrangère*, Economica, 2005.

La Traité de Maastricht a été le point de départ d'un véritable développement des mécanismes de politique étrangère au sein de l'Union européenne. Le caractère atypique de cet essor de la politique étrangère européenne - qui relève d'un dialogue entre la diplomatie politique et les organismes communautaires - doit être souligné. C'est de la coordination entre ces domaines distincts que dépend l'édification de l'Union en tant qu'acteur global.

- A. DUMOULIN, *Union de l'Europe occidentale : la déstructuration (1998-2006)*, Bruylant/LGDJ, 2005.

Comment retracer l'évolution mouvementée de la première organisation européenne compétente en matière de défense ? L'UEO a été la victime des projections rivales de l'UE et de l'OTAN sur la défense européenne. Si, tel un phénix, elle s'est souvent réaffirmée dans la difficulté, elle est cependant aujourd'hui à la croisée des chemins. L'ouvrage revient sur la survie délicate de cette organisation singulière, objet d'une « *euthanasie politique* » certaine, mais qui pourrait retrouver un rôle au vu des vicissitudes de la construction européenne. On appréciera notamment la présence d'une chronologie et la richesse des annexes proposées.

- D. HELLY / F. PETTEVILLE (dir.), *L'Union européenne, acteur international*, L'Harmattan, 2005.

La force de l'Union européenne réside principalement dans son statut de puissance civile et économique, qui lui permet de parler d'une seule voix à l'OMC et de se poser en éventuel régulateur de la mondialisation. Ce recueil d'articles, qui entend analyser les différents champs d'action de l'Union européenne sur la scène internationale - de l'implication dans la résolution des conflits à l'OMC, en passant par une analyse des institutions - permet de dégager les potentialités et les limites de l'Europe. Désormais, le défi auquel l'Union doit faire face est sa mutation en un géant politique et militaire.

- C. HILL / M. SMITH (dir.), *International relations and the European Union*, Oxford University Press, 2005.

La politique étrangère européenne constitue un ensemble complexe, que les auteurs qui ont participé à cet ouvrage collectif placé sous la direction de l'ancien commissaire européen aux Affaires extérieures cherchent à mettre en valeur. On obtient ainsi un tableau précis de l'architecture institutionnelle de l'Europe en matière de politique étrangère, ce qui permet d'analyser de façon plus intuitive l'implication de l'Union dans différents domaines de la scène internationale (commerce, défense...).

#### *Les enjeux de l'élargissement*

- J. R. CHAPONNIERE / J. C. VEREY, *La Turquie et l'Union européenne, un défi réciproque*, Ellipses, 2005.

A la suite de la décision de l'Union européenne d'ouvrir des négociations en vue d'une éventuelle adhésion de la Turquie, comment analyser les défis auxquels seront confrontées les deux parties ? La Turquie est-elle à même de respecter l'ensemble des critères de Copenhague ? L'Union européenne est-elle capable de l'accueillir en son sein ? Les conséquences de l'adhésion turque à l'Europe doivent être évaluées tant sur les plans institutionnel et économique que démographique. L'intégration de la Turquie donnera-t-elle un nouvel essor au projet européen ?

- L. SALIN, *Vers une Europe vaticane ? L'influence du Saint Siège sur l'élargissement de l'Europe*, L'Harmattan, 2005.

L'Eglise catholique a cherché depuis les débuts de la coopération interétatique en Europe, donc dès le lancement du Traité de Rome, à encourager ce processus. L'auteur s'attache à décrire les moyens mis en œuvre par le Vatican pour promouvoir sa conception de l'unification du Vieux Continent, tout en soulignant les limites de cette influence.

- P. VERLUISE, *Géopolitique de l'Europe : l'Europe élargie a-t-elle les moyens de sa puissance ?*, Ellipses, 2005.

S'appuyant sur de nombreuses données économiques et démographiques, cet ouvrage cherche à mettre en perspective les défis qui attendent l'Europe élargie. L'auteur réaffirme l'actualité de nombreux enjeux, de la Constitution européenne au ralentissement démographique en passant par les relations entre l'Union européenne et l'OTAN. Il s'interroge ainsi sur le chemin que doit désormais emprunter l'Europe à Vingt-Cinq. Faut-il consolider l'Europe issue du Traité de Nice ou continuer l'élargissement, qui ne comporte pas que des désavantages pour l'avenir de l'Union ?

#### *Regards historiques*

- L. BADEL / S. JEANNESSON / N. P. LUDLOW, *Les Administrations nationales et la construction européenne. Une approche historique (1919-1975)*, PIE-Peter Lang, 2005.

Si le rôle des Etats et leur place dans le système communautaire ont fait l'objet de nombreux travaux, l'intérêt de cette publication d'actes de colloque tient à ce qu'elle tend à rapprocher deux démarches : l'une, historique, porte sur les appareils diplomatiques nationaux ; l'autre, juridique et politiste, analyse l'adaptation des administrations nationales à la construction européenne et l'émergence de nouvelles structures. Loin de décrire les rouages institutionnels de manière abstraite, il s'agit ici d'en périodiser le fonctionnement. En remontant aux années 1920, pendant lesquelles les administrations ont peiné à prendre en compte la dimension européenne - malgré la formulation des premiers projets d'union -, les contributions s'attachent à dater et comprendre la spécialisation de directions ou services dans la gestion des affaires européennes, la remise en cause du ministère des Affaires étrangères par d'autres départements, l'apparition de méthodes de travail interministérielles, la prise en charge croissante par l'exécutif...

- G. BOSSUAT, *Faire l'Europe sans défaire la France. Soixante ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des Présidents de la République française (1943-2003)*, PIE-Peter Lang, 2005.

Enrichi de 250 pages d'annexes qui forment un précieux corpus documentaire, l'ouvrage de cet historien spécialiste de la construction européenne constitue la première synthèse sur les politiques françaises en la matière. Bien qu'organisé chronologiquement, avec, pour la V<sup>e</sup> République, un chapitre par Président, il met en valeur la permanence de

trois facteurs - la sécurité nationale, le rang et l'idéal -, dont le poids respectif varie selon les périodes. Une fois enterrée la référence fédéraliste initiale, la France a persisté dans le transfert et l'exercice en commun des compétences. La formule de Georges Bidault choisie pour titre reflète la volonté constante de concilier l'objectif d'unité européenne avec la possibilité de maintenir les ambitions et la cohésion de la nation.

### ***Regards sur la politique étrangère de la France***

L'année 2005 a été marquée par un intérêt éditorial inusité pour la politique étrangère de la France, que l'ouvrage de G. Bossuat présenté ci-dessus ou la réédition de celui de Charles Zorgbibe sur *La France, l'ONU et le maintien de la paix* (PUF), viennent corroborer. Parmi ces travaux à dominante historique, certains apparaissent comme des instruments de référence.

- J.-C. ALLAIN / F. AUTRAND / L. BELY / P. CONTAMINE / P. GUILLEN / T. LENTZ / G.-H. SOUTOU / L. THEIS / M. VAISSE, *Histoire de la diplomatie française*, Perrin, 2005.

- L. BELY / L. THEIS / G.-H. SOUTOU / M. VAISSE (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères 1589-2004*, Fayard, 2005.

Fruits d'un projet lancé par Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, ces deux livres placent la politique étrangère française dans la continuité de l'histoire nationale, depuis le premier document diplomatique en langue française - le Serment de Strasbourg du 14 février 842 - pour l'un et le premier titulaire du ministère - Louis de Revol en 1589 - pour l'autre. Le dictionnaire, riche de 159 notices consacrées aux 154 ministres, auxquels ont été joints quelques hommes d'Etat, allie renseignements biographiques et analyse des grandes orientations diplomatiques de chacun. Il constitue un instrument complémentaire à l'*Histoire de la diplomatie française*, dont la lecture instruit sur les moyens disponibles, éclaire les processus décisionnels au sommet de l'Etat et remet en perspective les ruptures et les continuités. C'est ainsi que l'étude des 135 dernières années est organisée autour de la problématique de la puissance, recouvrée, perdue, puis transformée depuis 1958 en quête d'influence. Rédigé par d'éminents spécialistes, l'ouvrage propose une bibliographie commentée pour chacune des périodes, un fascicule de cartes et une chronologie.

- F. BOZO, *Mitterrand, la fin de la Guerre froide et l'unification allemande : de Yalta à Maastricht*, Odile Jacob, 2005.

Comment apprécier le rôle joué par la France dans la fin de la Guerre froide ? A l'aide d'une documentation variée et stimulante, l'auteur revient ici sur les audaces ou les prudenances de la politique française face à l'unification allemande, la désintégration de l'URSS et l'affirmation de l'Europe de l'Est. Au moment où la France cherche encore son rang dans la nouvelle Europe, l'ouvrage met opportunément en question la vision mitterrandienne de l'après-Yalta.

- C. COGAN, *Diplomatie à la française*, Jacob-Duvernet, 2005.

Ancien directeur de la CIA à Paris, l'auteur analyse sans complaisances ni préjugés le « *style diplomatique français* » dans les négociations internationales. Loin du pragmatisme américain, celui-ci semble marqué par le poids de l'histoire - qui vit la France être la « Grande nation » -, le goût pour la logique et la résistance au compromis. Privilégiant les relations franco-américaines, l'ouvrage propose trois études : l'OTAN, l'Iraq et l'*Uruguay Round*. Bien que son *vade-mecum* du bon maniement des négociateurs français puisse paraître parfois schématique, le regard de cet « étranger éclairé » est riche d'enseignements sur la perception de la France et de son action extérieure. On notera la traduction prudente du titre original *French Negotiating Behaviour : Dealing With La Grande Nation*.

### ***Problématiques de la mondialisation***

La mondialisation continue de soulever de nombreuses interrogations comme en témoignent les nombreux ouvrages de synthèse parus ou réédités en 2005 : L. CARROUE / D. COLLET / C. RUIZ, *La Mondialisation : genèse, acteurs et enjeux* (Bréal) ; P. MOREAU DEFARGES, *La Mondialisation* (PUF) ; P. DE SENARCLENS, *La Mondialisation : théories, enjeux et débats* (A. Colin). Deux approches sont à relever : l'une tend à définir et à décrire l'évolution du phénomène ; l'autre s'intéresse à des formes de mondialisation sectorielle, dans les domaines de la culture, de la justice, de la sécurité...

### *Approches générales*

- J. BRASSEUL, *Un monde meilleur ? Pour une nouvelle approche de la mondialisation*, A. Colin, 2005.

Cet ouvrage présente une nouvelle approche de la mondialisation à travers différents sujets : les échanges, l'évolution de l'Etat, les organisations internationales, la finance, les firmes multinationales, les populations, les inégalités, la culture, les technologies, l'écologie et les questions de sécurité. Le concept de la mondialisation est abordé dans une perspective historique, en expose des enjeux et ramène à une plus juste mesure un phénomène amplement fantasmé mais pleinement inscrit dans le monde contemporain.

- P. MICHON, *Rythmes, pouvoir, mondialisation*, PUF, 2005.

Le rythme a été l'un des modèles les plus discutés par les sciences entre 1890 et 1940 et a servi à penser l'organisation d'un monde en perpétuel mouvement. Après une éclipse au profit des notions de structure et de système, il réapparaît aujourd'hui pour expliquer le monde nouveau qui s'élabore et permet ainsi une compréhension renouvelée du phénomène de mondialisation. Cet ouvrage reconstitue la généalogie complexe de cette notion et montre en quoi elle est devenue indispensable.

*Approches spécifiques*

- J. ALLARD / A. GARAPON, *Les Juges dans la mondialisation : la nouvelle révolution du droit*, Seuil, 2005.

En analysant les effets de la mondialisation sur les juges, cet ouvrage permet de mettre en lumière un aspect de la mondialisation relativement peu analysé. Il explique quelles sont les conséquences concrètes de la mondialisation du droit. Désormais, non seulement les juges s'inspirent des arrêts de pays étrangers, mais ils créent également des courants d'échanges qui conduisent à une sociabilité transnationale et à l'émancipation vis-à-vis des Etats. La mondialisation serait donc à l'origine d'une révolution silencieuse dans la pratique judiciaire.

- E. AYDINLI / J. ROSENAU (dir.), *Globalization, Security and the Nation State : Paradigm in Transition*, State University Press, 2005.

Document final d'une conférence qui s'est tenue à Ankara en juin 2002, cet ouvrage collectif s'intéresse à l'interdépendance entre les concepts de mondialisation, de sécurité et d'Etat-nation, soulignant de la sorte la pertinence de les étudier conjointement. Les différentes contributions examinent les liens entre les questions de sécurité et les transformations liées à la mondialisation, ainsi que leurs répercussions au niveau des structures étatiques.

- M. MATHIEN (dir.), *La Médiatisation de l'histoire. Ses risques et ses espoirs*, Bruylant, 2005.

Dans leur analyse de l'actualité, de l'événement international, les médias recourent de plus en plus à l'explication historique, quitte à prendre de grandes libertés avec la réalité passée. L'ouvrage regroupe des contributions qui éclairent ce phénomène singulier, lorsqu'on songe notamment à l'utilisation récurrente de certains mythes historiques.

- A. MATTELART, *Diversité culturelle et mondialisation*, La Découverte, 2005.

Sous l'effet de la mondialisation, la diversité culturelle entre dans l'agenda des débats conduits par les instances internationales. L'auteur analyse la place des industries culturelles, tout en faisant la distinction entre exception et diversité culturelle. Il étudie notamment les politiques des Etats et les orientations de l'Union européenne face aux échanges des produits culturels.

- J. R. NASSAR, *Globalization and Terrorism : the Migration of Dreams and Nightmares*, Rowman and Littlefield, 2005.

Le développement du terrorisme tel que le monde le connaît aujourd'hui apparaît de plus en plus étroitement lié au phénomène de mondialisation. Selon l'auteur, la

mondialisation est en effet véritablement la « *root cause* » du terrorisme actuel. L'ouvrage propose ainsi une analyse de certains conflits où le facteur terrorisme est déterminant.

## CHRONIQUE DES REVUES 2005

Cette chronique s'appuie sur le corpus suivant :

*Critique internationale*  
*Etudes internationales*  
*Foreign Affairs*  
*Géoeconomie*  
*International Organization*  
*International Security*  
*Politique étrangère*  
*Politique internationale*  
*Questions internationales*  
*Relations internationales*  
*Revue d'histoire diplomatique*  
*Revue internationale et stratégique*  
*Survival*

Pour l'ensemble de ces périodiques comme pour les publications à teneur historique, traitées séparément, l'objectif fixé est de dégager quelques thèmes majeurs, représentatifs de l'année écoulée, et de présenter brièvement une sélection d'articles qui les abordent. En 2005, les revues anglo-saxonnes semblent avoir privilégié les réflexions liées à l'émergence de la Chine, à la situation en Iraq ou à la sécurité du Moyen-Orient. Les revues européennes ont naturellement davantage traité de certaines thématiques comme l'avenir de l'Europe. On doit cependant souligner la richesse de nombre d'analyses croisées.

### ***Histoire des relations internationales au XX<sup>e</sup> siècle***

Il est frappant de constater la convergence des centres d'intérêt en 2005, les analyses historiques venant enrichir la réflexion sur des thématiques très présentes par ailleurs. C'est la raison pour laquelle le choix a été fait de présenter des articles consacrés à la politique étrangère française.

#### *Numéros spéciaux*

- « Les mondialisations », *Relations internationales*, n° 123-124, aut.-hiv. 2005.

Les réflexions historiques sur le thème de la mondialisation sont rares. Il est pourtant nécessaire de préciser les composantes, les rythmes et la périodisation du phénomène, en affinant notamment la vision courante de trois vagues successives - d'abord de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la Première Guerre mondiale, puis durant les années 1920 et, enfin, du second conflit mondial à nos jours. Les analyses proposées ici s'attachent à préciser la notion en la reliant à l'étude de l'évolution du système international ; elles envisagent les visions, les formes -

empires, espaces économiques, organisations régionales, multinationales... - et les enjeux de la mondialisation.

Le dossier comprend les articles suivants. Dans le n° 123, G.-H. SOUTOU, « Introduction à la problématique des mondialisations » ; B. ARCIDIACONO, « Les projets de réorganisation du système international au XIX<sup>e</sup> siècle (1871-1914) » ; H. MIARD-DELACROIX, « L'Allemagne impériale entre 'place au soleil' et 'place à part' » ; F.-C. MOUGEL, « La mondialisation à l'anglaise dans l'entre-deux-guerres : stratégie planétaire ou repli impérial ? » ; E. BUSSIERE, « Premiers schémas européens et économie internationale durant l'entre-deux-guerres » ; R. KOLB, « Mondialisation et droit international ». Dans le n° 124, S.-A. MARIN, « Secteur économique mondialisé ou exception culturelle ? Les ambiguïtés de l'agriculture allemande à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle » ; P. DU BOIS, « Des accords de Bretton Woods à l'accord sur l'Union européenne des paiements (194-1950). L'Europe des monnaies entre universalisme et régionalisme » ; V.-Y. GHEBALI, « L'ONU face à la mondialisation : le problème du passage du multilatéralisme au système-monde » ; P. MOREAU DEFARGES, « Mondialisation économique et mondialisation politique depuis 1945 » ; D. BARJOT, « Lafarge : l'ascension d'une multinationale à la française (1833-2005) » ; P. PERRON, « L'Europe, actrice et moteur de la mondialisation depuis 1945 » ; J. M. HANHIMAKI, « Un temps d'adaptation : les Etats-Unis et la globalisation dans les années 1960 et 1970 » ; B. BADIE, « L'adieu au gladiateur ? La mondialisation et le renouveau des relations internationales ».

#### *Outils et axes de la politique étrangère française*

- S. JEANNESSON, « Jacques Seydoux et le diplomatie économique dans la France de l'après-guerre », *Relations internationales*, n° 121, print. 2005, pp. 9-24.
- R. ULRICH-PIER, « René Massigli (1898-1988), un Grand du Quai d'Orsay », *Relations internationales*, n° 122, été 2005, pp. 3-16.

Ces deux articles mettent en lumière le rôle des hommes dans le processus diplomatique. L'action de Jacques Seydoux est envisagée sous l'angle de la diplomatie économique multilatérale, à propos du traitement de la question des réparations par la sous-direction des relations commerciales, qu'il dirigea dès sa création en 1919. Au travers de la brillante carrière diplomatique de René Massigli, de 1919 à 1956, c'est la marge de manœuvre du grand commis de l'Etat qui est recherchée, d'autant plus importante que les affaires qu'il traite ne sont ni prioritaires ni vitales pour le gouvernement.

- L. SAINT-GILLES, « L'émergence d'un outil diplomatique : les services culturels français à New York (1944-1963) », *Relations internationales*, n° 121, print. 2005, pp. 43-58.
- A.-A. INQUIMBERT, « Considérations sur les attachés militaires », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 1, 2005, pp. 151-164.

La création et l'activité des fonctions de diplomatie sectorielle font l'objet de recherches spécifiques, dont ces articles sont le reflet : les attachés militaires durant les années 1930, envisagés au travers de leur mission, de leur recrutement et de leur influence dans le processus décisionnel, apparemment limitée ; les services culturels français aux Etats-

Unis, dont l'ambition fut de restaurer l'image de la France dans un contexte où l'amitié américaine était indispensable à la reconstruction et à la sécurité nationales.

- S. GUE, « La France et ses relations avec le Saint Siècle 1958-1969 », *Relations internationales*, n° 122, été 2005, pp. 33-46.

- J.-C. SAUVAGE, « Les relations diplomatiques entre la France et le Saint Siècle sous la IV<sup>e</sup> République », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 1, 2005, pp. 43-74.

L'article sur les relations bilatérales entre la IV<sup>e</sup> République et l'Etat du Vatican permet d'en cerner les pièces maîtresses, en particulier l'ambassade, où se sont succédé Jacques Maritain, Wladimir d'Ormesson - qui, de 1948 à 1956, accrut le prestige et l'efficacité de la représentation française – et, enfin, Roland de Margerie. Il montre que, une fois apaisées les vives tensions de l'immédiat après-Guerre, l'entente a prévalu - favorisée par la sympathie qu'inspirait Robert Schuman au Vatican et par la convergence en faveur de la construction européenne -, ce qui s'est traduit par l'instauration d'une politique de concertation quasi systématique. Pour preuve de ces liens privilégiés, Pie XII n'affirmait-il pas en 1956 que « *la France est nécessaire au bonheur de l'humanité* » ? Sébastien Gué étudie pour sa part comment cette tradition a été renouvelée par le général de Gaulle : nomination d'un proche collaborateur, René Brouillet, visites d'Etat, intérêt marqué pour les questions d'administration ecclésiastique... Surtout, alors que le rôle de l'Eglise dans la communauté des nations a été redéfini par le concile Vatican II, les échanges bilatéraux se sont élargis aux grandes questions internationales comme la paix, le dialogue Est-Ouest, l'aide au développement.

### ***Variations sur l'Europe***

Après le rejet du Traité constitutionnel par la France et les Pays-Bas, nombre de spécialistes s'interrogent sur l'avenir de l'Union européenne, se penchant en particulier sur ses capacités internationales et sur la question cruciale de l'élargissement.

#### *Numéros spéciaux*

- « Union européenne : l'aventure constitutionnelle », *Politique étrangère*, n° 2, 2005, pp. 243-296.

Avec plusieurs contributions de qualité, *Politique étrangère* prend du recul par rapport à la campagne européenne et souligne la crise du modèle le plus achevé d'organisation régionale. Le dossier revient d'abord sur le système politique original dessiné par le Traité constitutionnel, avant d'en souligner les insuffisances. Il constate également la fragile émergence d'une opinion publique européenne. Il s'interroge enfin sur l'avenir incertain d'une Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) à la croisée des chemins (entre « Grande Suisse », « Noyaux durs » et retrait américain).

Le dossier comprend les articles suivants : J.-L. QUERMONNE, « Le traité constitutionnel européen est-il un acte fondateur ? » ; A. BIGOT, « La Constitution et

l'union politique : de la dilution à la reconstruction ? » ; B. JEANBART, « Les opinions européennes face au Traité constitutionnel » ; E. FABRY / C. LEBAS, « Trois scénarios pour une PESD ».

- « Après le non français », *Politique étrangère*, n° 3, 2005, pp. 497-522.

Au trimestre suivant, la revue réagit au résultat du référendum en France. Le dossier revient alors sur les contradictions actuelles de la construction européenne, entre demi-mesures et grandes espérances : « *la démocratisation de l'Union est trop avancée pour ne pas engendrer des attentes souvent excessives et trop insuffisante pour les satisfaire.* » Il s'interroge également sur l'avenir d'une Union européenne qui a échoué à mener de front son élargissement et son projet constitutionnel.

Le dossier comprend deux articles : K. NICOLAÏDIS, « UE : un moment toquevillien » ; J.-M. FERRY, « Face à la crise, quelles perspectives pour l'Union européenne ? ».

- « La Turquie et l'Europe », *Questions internationales*, n° 12, mars 2005.

*Questions internationales* propose un dossier sur l'éventuelle accession de la Turquie à l'Union européenne. Les auteurs mettent en perspective les différents enjeux, en dressant notamment un historique des relations spéciales que la Turquie entretient depuis toujours avec le continent européen. L'un des défis est la définition d'une identité européenne : s'agit-il d'une identité spatiale ou d'une identité de « principe », qui accepterait l'intégration d'un pays non seulement musulman, mais dont la majeure partie se trouve en Aise mineure ? Il importe dès lors de dépasser la question religieuse, qui est la principale cause de suspicion des citoyens européens. *Questions internationales* dresse également un panorama des défis auxquels Ankara doit faire face sur le plan interne pour réaliser son rêve européen, en particulier les réformes dans les domaines économique et politique - notamment les droits de l'homme.

Le dossier inclut les articles suivants : S. SUR, « Istanbul, Constantinople » ; P. DUMONT, « Europe-Turquie : une histoire partagée » ; L. AMAR, « Les étapes et les enjeux de la candidature à l'Union européenne » ; A. BOCKEL / I. KARAKAS, « La réforme constitutionnelle et les droits de l'homme » ; L. ÜNSALDI, « Système de partis et forces politiques en Turquie » ; J.-P. COLIN, « Un pays musulman membre de l'Union européenne ? » ; D. BILLION, « La Turquie, porte du Moyen-Orient » ; S. GOULARD / M. ROCARD, « Pour ou contre l'adhésion de la Turquie » ; S. GÜRSEL / E. KARAKAS, « Des adaptations économiques et budgétaires nécessaires ».

### *L'avenir de l'Union européenne*

- N. DE BOISGROLLIER, « The European Disunion », *Survival*, vol. XLVII, n° 3, aut. 2005, pp. 55-62.

Les dirigeants européens ont manqué l'occasion qui leur était donnée, en juin 2005, de rebondir après le rejet du Traité constitutionnel par la France et les Pays-Bas. Ils n'ont pas su définir un plan de sortie de crise, pas plus qu'ils n'ont tenté de clarifier la nature institutionnelle, voire l'objectif ultime, de l'Union européenne.

- S. GOULARD, « Adhésion turque : la fuite en avant continue », *Politique étrangère*, n° 2, 2005, pp. 425-438.

L'Union européenne s'égare dangereusement en continuant, malgré tout, de promettre à la Turquie une adhésion prochaine. D'après l'auteur, les critères de Copenhague ont été appréciés de manière bien trop laxiste. Nul ne doit sous-estimer les difficultés budgétaires, économiques ou politiques liées à l'intégration de la Turquie. Surtout, que reste-t-il du projet des pères fondateurs de l'Europe ?

- B. IRONDELLE, « L'Europe de la défense à la croisée des chemins », *Critique internationale*, n° 26, janv. 2005, pp. 45-55.

Près de dix ans après le Traité d'Amsterdam donnant naissance à la PESD, l'Europe de la Défense s'est imposée à la plupart des pays membres. En dépit de nombreuses avancées, plusieurs chantiers sont à signaler, comme l'éventuelle réforme des procédures de votes afin d'éviter des blocage intempestifs, la définition des relations avec l'OTAN ou encore la création d'une agence européenne de la défense afin d'harmoniser les besoins de l'Europe et la production de l'industrie de l'armement.

- P. MOREAU DEFARGES, « Union européenne : la crise et après », *Politique internationale*, n° 108, été 2005, pp. 241-260.

Annoncée et, selon l'auteur, prévisible, la crise que traverse l'Union européenne après l'échec du Traité constitutionnel révèle les différentes faiblesses et failles de la construction européenne. Elle se caractérise par un aspect multidimensionnel qui participe notamment de sa gravité. Toutefois, cette crise ne doit pas hypothéquer la suite de la construction européenne : les Européens doivent être capables de rebondir, affrontant difficultés défis, sans quoi l'Union européenne sera marginalisée sur la scène internationale.

### *L'Ukraine*

- V. IOUCHTCHENKO, « Le réveil ukrainien », *Politique internationale*, n° 107, print. 2005, pp. 15-48.

Ce premier grand entretien de Viktor Iouchtchenko depuis son élection permet de connaître le point de vue d'un des acteurs décisifs de la Révolution orange. Enthousiaste quant au mouvement pacifiste qui a renversé le régime du Président Koutchma, il n'en demeure pas moins conscient des nombreux défis que doit relever son pays, comme la modernisation de l'économie ou la lutte contre la corruption. Il évoque également les

relations que l'Ukraine entend entretenir avec ses voisins immédiats - la Russie et l'Union européenne - et avec son allié américain.

- A. KARATNYCKY, « Ukraine's Orange Revolution », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 2, mars-avr. 2005, pp. 35-54.

« *Razom nas bahato! Nas ne podolaty!* » La Révolution orange est la dernière des secousses qui ont agité l'ex-bloc soviétique de la Pologne à la Géorgie. La victoire pacifique du peuple ukrainien ne peut cacher l'ampleur des défis que doit relever le nouveau Président d'un pays en quête de reconnaissance et que Moscou entend garder sous son influence.

- J. SHERR, « La Révolution orange : un défi pour l'Ukraine, la Russie et l'Europe », *Politique étrangère*, n° 1, 2005, pp. 9- 21.

L'espoir de voir l'Ukraine orange transformer son succès électoral en succès politique ne doit pas être sous-estimé. Néanmoins, la prudence s'impose. Sur le plan interne, les défis demeurent importants (ampleur de l'attente de la population, liens entre Etat, économie et crime organisé, division régionale du pays...). A l'extérieur, l'Ukraine devra se positionner entre un voisin russe toujours incontournable et un « retour à l'Europe » lointain et nécessairement pragmatique.

#### *La relation transatlantique*

- M. DASSU / R. MENOTTI, « Europe and America at the age of Bush », *Survival*, vol. XLVII, n° 1, print. 2005, pp. 105-122.

- R. D. ASMUS, « Rethinking the EU : why Washington needs to support European integration », *Survival*, vol. XLVII, n° 3, aut. 2005, pp. 93-102.

Alors que beaucoup ont vu dans la réélection de George W. Bush une possible stagnation de la relation transatlantique à un niveau médiocre, Marta Dassù et Roberto Menotti croient en la possibilité d'une relation plus pragmatique, fondée sur une réévaluation des intérêts communs dans un monde post-bipolaire. Ronald D. Asmus plaide de son côté pour une réévaluation de la politique américaine à l'égard de l'Europe, considérant que Washington a plus que jamais besoin d'une Europe unie et d'un OTAN efficace.

- V. GUIRAUDON, « La coopération entre les Etats-Unis et l'Europe depuis le 11 septembre : l'enjeu de la sécurité intérieure », *Critique internationale*, n° 28, juil.-sept. 2005, pp. 21-35.

Malgré les tensions transatlantiques liées à l'affaire iraquienne, les Etats-Unis et l'Europe ont depuis le 11 septembre fait front commun pour lutter contre l'infiltration de terroristes sur leurs territoires respectifs. Les Européens ont accepté, dans les différentes négociations transatlantiques, les exigences américaines en ce qui concerne la circulation des biens et des personnes entre les deux continents. Le résultat de cette coopération renforcée est la transformation de l'Europe en cordon sanitaire des Etats-Unis. Les Européens sont en

effet tenus de leur communiquer toutes les informations relatives aux marchandises et aux personnes se dirigeant outre-Atlantique. L'acceptation par l'Europe de ces exigences est en fait purement formelle : il s'agit d'utiliser les méthodes préconisés par les Etats-Unis pour combattre non pas le terrorisme, mais l'immigration clandestine.

- P. H. GORDON, « Trading places : America and Europe in the Middle East », *Survival*, vol. XLVII, n° 2, été 2005, pp. 87-100.

Spécialiste de l'Europe et des relations transatlantiques à la Brookings Institution, Philip H. Gordon compare les Etats-Unis aujourd'hui et les grandes puissances européennes du siècle dernier sous l'angle original de leur politique étrangère à l'égard du Moyen-Orient. Les Etats-Unis ont tout intérêt à ne pas reproduire les erreurs françaises et britanniques dans la région, qui ont engendré tant de violences et de ressentiment.

- S. SERFATY, « Terms of estrangement : French-American relations in perspective », *Survival*, vol. XLVII, n° 3, aut. 2005, pp. 73-92.

- P. RUDOLF, « The myth of the 'German way' : German foreign policy and Transatlantic relations », *Survival*, vol. XLVII, n° 1, print. 2005, pp. 133-152.

Simon Serfaty éclaire la question des relations franco-américaines en argumentant que les difficultés ultérieures à la Guerre froide entre les deux Etats résultent avant tout d'une mauvaise perception et d'une simplification à outrance des politiques étrangères réciproques. Toujours dans le but de mieux apprécier les tenants et aboutissants de la relation des Etats-Unis avec ses partenaires européens, Peter Rudolf fait le bilan de la politique étrangère allemande, démontrant que celle-ci n'a pas fondamentalement changé et qu'elle ne correspond pas à ce que certains appellent le « nouvel unilatéralisme allemand » depuis la guerre en Iraq.

### ***L'ONU et la sécurité collective***

Le soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été l'occasion de revenir sur le vécu de la sécurité collective - ses failles et ses espoirs. De nombreuses contributions dressent ainsi un bilan d'activité de l'organisation, soulignent ses difficultés actuelles et s'interrogent sur la nécessité et la possibilité d'une réforme en profondeur de l'ONU.

#### *Numéros spéciaux*

- *International Organization*, n° 3, 2005.

La légitimité du Conseil de sécurité des Nations Unies est souvent remise en cause, alors même que de nombreux exemples montrent qu'elle n'a pas été un vain mot au cours

des années 1990 et 2000, même si des réformes sont nécessaires pour qu'elle s'affirme davantage. Le numéro 3 de l'année 2005 d'*International Organization* a tenté d'illustrer cette constatation par trois exemples. Sont d'abord analysées les mesures prises par le Conseil de sécurité à l'encontre de la Libye, qui ont, dans les années 1990, suscité de vives polémiques à propos de l'interprétation des règles régissant les relations internationales. Il apparaît que les normes et les règles de droit international peuvent être des incitations non négligeables dans la compétition interétatique pour l'accaparement des ressources. Le deuxième cas envisagé met en évidence la tendance nette de la majorité des Etats, depuis la guerre du Golfe, à ne pas faire fi de la légitimité du Conseil de sécurité en cas d'actions coercitives. Le Conseil a ainsi joué un rôle important pour affaiblir la légitimité des Etats-Unis lors de l'intervention en Iraq. Enfin, le dernier exemple décrit l'ampleur du phénomène des groupes d'Etats informels au sein du Conseil de sécurité, qui constitue une réponse aux bouleversements récents des relations internationales en tant que solution de rechange officieuse aux relations interétatiques structurées.

Les trois articles du dossier sont : I. HURD, «The strategic use of liberal internationalism : Libya and the UN sanctions, 1992-2003 » ; E. VOETEN, «The political origins of the UN Security Council's ability to legitimize the use of force » ; J. PRANTL, « Informal groups of States and the UN Security Council ».

- « L'ONU à l'épreuve. », *Questions internationales*, n° 11, janv.-fév. 2005.

Depuis leur création en 1945, les Nations Unies ont connu une histoire en dents de scie, de l'inaction du Conseil de sécurité durant la Guerre froide à l'activisme de ce dernier dans la première moitié des années 1990. Depuis, l'ONU est confrontée à des défis autrement plus importants pour s'adapter au monde qui l'entoure. L'intervention des Etats-Unis en Iraq sans l'autorisation du Conseil de sécurité a ainsi prouvé les limites de l'organisme. Alors qu'il est commun aujourd'hui d'appeler à une réforme des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier, les auteurs de ce dossier s'interrogent sur la nécessité de cette réforme. Tout en notant que l'ONU a toujours su s'adapter à l'évolution du monde, ils estiment que le défi auquel est confrontée l'organisation est le respect de la Charte par l'ensemble des pays membres.

Le dossier inclut les articles suivants : S. SUR, «Les Nations Unies : l'un et le multiple » ; A. DEJAMMET, « Soixante ans d'une histoire tourmentée » ; P. WECKEL, « Les Nations Unies et la crise iraquienne » ; D. DAVID, « L'ONU face au nouvel agenda de la sécurité mondiale » ; H. CASSAN / A. ERDÖS / M. GLENNON, « La réforme des Nations Unies : mythe ou projet ? » ; D. DORMOY, « Les institutions spécialisées : un essai de synthèse » ; J. TENIER, « Unilatéralisme et régionalisme : les chemins du partenariat » ; E. FOUQUIER, « Le mouvement altermondialiste : l'ONU concurrencée ? ».

#### *Bilan et perspectives*

- K. ANNAN, « 'In larger freedom' : decision time at the UN », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 3, mai-juin 2005, pp. 63-74.

Aucun Etat, aussi puissant soit-il, ne peut – seul - lutter efficacement contre les différentes menaces auxquelles l'humanité entière doit faire face. A San Francisco, les pères de la sécurité collective souhaitaient « *favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande* ». Aujourd'hui, le monde a plus que jamais besoin d'une Organisation des Nations Unies performante et adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle. Les Etats doivent prendre conscience des potentialités d'une telle organisation et s'attacher ainsi à réformer le Conseil de sécurité, mais aussi l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat général.

- S. BRUNEL, « Les Nations Unies et l'humanitaire : un bilan mitigé », *Politique étrangère*, n° 2, 2005, pp. 313-325.

Présente sur de nombreux fronts depuis la fin de la Guerre froide, l'ONU a gagné son rang de première puissance humanitaire mondiale. Experte dans la « diplomatie des larmes », l'Organisation, limitée aux opérations humanitaires, symbolise cependant l'impuissance de la sécurité collective. « *L'ONU joue un rôle supplétif, cantonnée, après l'usage de la force, à la coordination humanitaire.* » Il apparaît urgent de rétablir l'ONU dans sa mission première.

- M. BERDAL, « The UN's unnecessary crisis », *Survival*, vol. XLVII, n° 3, aut. 2005, pp. 7-32.

Le monde entier semble persuadé que l'ONU traverse une crise fondamentale. Même le Secrétaire général, Kofi Annan, appelle à un « *nouveau San Francisco* », qui modifierait en profondeur les institutions onusiennes. Or, ces débats sont contre-productifs puisqu'ils se rapportent à une lutte de pouvoir autour de l'élargissement du Conseil de sécurité, sans s'attaquer à des sujets moins polémiques mais plus pressants.

### ***Guerres et stabilité***

Aux Etats-Unis comme dans de nombreux pays, la guerre en Iraq a encore été en 2005 le principal centre d'attention des experts de politique étrangère, avec des points de réflexion omniprésents : les maladresses et erreurs d'appréciations avant et pendant la guerre et les stratégies de sortie de crise.

### *Numéros spéciaux*

- *International Security*, vol. XXX, n° 1, été 2005.

Sans véritablement constituer un numéro spécial, l'exemplaire réserve une grande place à des articles débattant du nouveau concept de *soft balancing*. D'après Robert A. Pape et T. V. Paul, la position dominante des Etats-Unis sur la scène internationale et le caractère unilatéral de leurs politiques pousseraient les autres grandes ou moyennes puissances - Chine, Russie, France, Allemagne, Japon - à adopter des mesures de *soft balancing*. Ces

stratégies auraient pour objectif non pas d'entrer en compétition militaire avec les Etats-Unis, mais d'agir sur la scène économique, politique et diplomatique mondiale afin de miner et affaiblir la position américaine. Cependant, Stephen G. Brooks et William C. Wohlforth critiquent l'utilisation du concept de *soft balancing*, qu'ils perçoivent comme une tentative infructueuse d'appliquer la théorie de l'équilibre des pouvoirs (*balance of powers*) au monde unipolaire d'aujourd'hui, sans jamais avoir vérifié empiriquement sa validité. Keir A. Lieber et Gerard Alexander font écho à ces critiques. Ils nient l'existence d'un mouvement de *balancing*, qu'il soit *hard* ou *soft* ; selon eux, la stratégie mondiale suivie par les Etats-Unis ne constitue pas, envers les intérêts des autres puissances, une menace suffisante pour susciter un tel mouvement.

Le dossier regroupe les contributions suivantes : R. A. PAPE, « Soft balancing against the United States », *International Security* ; T. V. PAUL, « Soft balancing in the Age of US primacy » ; S. G. BROOKS / W. C. WOHLFORTH, « Hard times for soft balancing » ; K. A. LIEBER / G. ALEXANDER, « Waiting for balancing : why the world is not pushing back ».

- « *State building* et sécurité internationale », *Critique internationale*, n° 28, juil.-sept. 2005.

S'appuyant sur les expériences des Nations Unies, de la Syrie et des Etats-Unis en Iraq, en Afghanistan, au Liban et en Syrie, *Critique internationale* analyse les ressorts délicats des opérations de *state building*. Leur constante est qu'il s'agit de remédier aux désagréments causés par la faiblesse - et non par la puissance - d'un Etat à la suite d'une invasion ou d'une guerre civile. Or, la légitimité acquise par ces nouveaux Etats sur le plan international ne se fait-elle pas aux dépens de toute légitimité nationale ? Ce dilemme se répercute sur le flou des objectifs des nouveaux Etats. La priorité donnée dans la majeure partie des cas au rétablissement de l'ordre et de la sécurité sous la pression des acteurs intervenants ne risque-t-elle pas d'aliéner la population, qui estime que ses aspirations les plus profondes ne sont pas prises en compte ? Les auteurs posent la question de savoir si l'acquisition, par ces Etats, d'une légitimité nationale et d'une réelle souveraineté ne passe pas par une prise de distance envers leurs créateurs tant d'un point de vue politique que financier.

Ce dossier est constitué des articles suivants : R. CAPLAN / B. POULIGNY, « Histoire et contradictions du *State building* » ; S. L. WOODWARD, « Construire l'Etat : légitimité internationale contre légitimité nationale ? » ; M.-J. ZAHAR, « Les risques du '*nation building* sous influence' : les cas de l'Iraq et du Liban » ; B. R. RUBIN, « Afghanistan : la souveraineté comme condition de la sécurité ».

### *Guerre et économie*

- P. LOROT, « Penser la guerre (I). La guerre, un échec pour la communauté internationale ? », *Géoéconomie*, n° 32, hiv. 2004-2005, pp. 9-28.

L'auteur cherche à montrer que le recours à la guerre n'est pas obligatoirement le signe d'un échec de la communauté internationale, mais que la guerre est aussi une tentative singulière de régulation des relations à l'intérieur d'une communauté. Toute société d'Etats a besoin de relations coercitives, dont la guerre n'est que l'une des illustrations. Ce phénomène se matérialise notamment par les interventions d'ingérence humanitaire, de plus en plus

fréquentes depuis la fin de la Guerre froide. Si la guerre est le signe tangible de l'existence d'une communauté, elle reste néanmoins une affaire d'Etats. Une tendance plus récente montre que la guerre comme outil de contrôle est guidée par des principes moraux et non plus de droit. Les relations entre guerre et communauté d'Etats ont donc des limites, comme le montre l'Iraq en 2003, qui a révélé l'existence d'une crise au sein de la communauté internationale.

- P. LOROT, « Penser la guerre (II). Pour la guerre, contre la guerre », n° 33, print. 2005, pp. 9-32.

Deux camps s'opposent dans le recours à la force armée. Ceux qui y sont favorables ont des raisons le plus souvent matérielles - retombées économiques - ou morales - la guerre comme justification de leurs idées. Les plus nombreux sont ceux qui ont une activité économique qui peut être dopée par le développement d'un conflit. Ainsi, certains économistes prétendent même que la guerre est inscrite dans les cycles économiques. Ces intérêts peuvent être également liés à la période post-conflit et son cortège de reconstructions diverses - comme l'illustre l'enjeu iraquien - ou encore à la maîtrise de certaines sources énergétiques. Le camp des opposants à la guerre est ensuite essentiellement constitué de pacifistes, avant tout des intellectuels, même si, dans l'histoire, ils ont été peu écoutés et jamais autant qu'aujourd'hui. Depuis les années 1990 et le développement de la mondialisation, ce pacifisme se nourrit du mouvement altermondialiste.

- J.-F. DAGUZAN / P. LOROT, « Penser la guerre (III). Guerre et économie : un couple infernal ? », n° 34, été 2005, pp. 9-29.

Il existe un lien historique entre économie et guerre. En effet, la guerre a des effets économiques indéniablement positifs, qui sont l'enrichissement par la conquête, l'ouverture de nouveaux marchés économiques ou l'activité engendrée par la reconstruction. L'économie peut aussi devenir une arme en temps de guerre, à travers le blocus, l'embargo ou le *boycott*. Il existe une économie de la défense qui profite directement de la guerre, liée à la course aux armements. Une forte demande stimule alors le secteur des matériels militaires et des hautes technologies. Depuis la fin de la Guerre froide, ce modèle d'économie militarisée a été mis entre parenthèses, avec un net désarmement international. Toutefois, les attentats du 11 septembre 2001 ont bouleversé cette donne sous l'impulsion des Etats-Unis, avec un développement de hautes technologies très coûteuses. Désormais, dans ce modèle, les autorités cherchent au maximum à relier dépenses militaires et applications civiles. Seule l'Europe poursuit son désarmement progressif et risque de se retrouver face à des économies puissantes et majoritaires dans la société internationale, qui utilisent encore la guerre comme un moyen de croissance.

### *L'Iraq*

- K. ABOU DIAB, « La dimension religieuse du conflit iraquien », *Revue internationale et stratégique*, n° 57, print. 2005, pp. 135-142.

La tentative de remodelage de l'Iraq, première expérimentation grandeur nature de la doctrine néo-conservatrice de « Grand Moyen-Orient », semble devoir donner des résultats paradoxaux. L'Iraq, jadis microcosme de la pluralité ethnique et religieuse régionale, tend à devenir une illustration désastreuse de la théorie du « choc des civilisations ». Dans ce contexte, l'auteur s'interroge sur l'influence du facteur religieux et sur les perspectives d'évolution du pays aux plans institutionnel et politique, voire existentiel.

- I. ALLAOUI, « Rebâtir l'Iraq », *Politique internationale*, n° 106, hiv. 2004-2005, pp. 21-35.

Dans le cadre de cet entretien, le Premier ministre par intérim de l'Iraq évoque les défis qu'il doit relever avec son gouvernement afin que son pays puisse un jour entrevoir une paix durable. Au premier plan de ces défis figure la sécurité : il détaille la stratégie de son gouvernement face aux insurrections armées menées par des groupes terroristes dont est victime l'Iraq depuis de nombreux mois. Il aborde également d'autres questions relatives à la société iraquienne, comme la laïcité ou le droit des femmes.

- D. BYMAN, « Five bad options for Iraq », *Survival*, vol. XLVII, n° 1, print. 2005, pp. 7-32.

Face à la situation en Iraq, les Etats-Unis peuvent choisir entre cinq scénarios : garder la même approche ; augmenter les troupes, ce qui est infaisable ; se retirer complètement, ce qui serait un désastre ; passer à des opérations de contre-insurrection, ce qui semble difficile ; et, enfin, réduire les troupes américaines et limiter les ambitions de la mission, ce qui semble être la moins mauvaise des options pour conserver une influence tout en limitant les coûts.

- J. DOBBINS, « Iraq : winning the unwinnable war », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 1, janv.-fév. 2005, pp. 16-25.

- E. LUTTWAK, « Iraq : the logic of disengagement », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 1, janv.-fév. 2005, pp. 26-37.

Les deux articles, écrits par d'éminents responsables de *think tanks* américains, s'interrogent sur la pertinence d'un désengagement immédiat des Etats-Unis en Iraq. James Dobbins considère que la bataille est déjà perdue pour Washington, les Américains ayant définitivement perdu la confiance du peuple iraquien. En se retirant le plus rapidement possible et en encourageant l'Europe et l'Iran à se rallier à la démocratisation de l'Iraq, les Etats-Unis peuvent encore permettre aux modérés iraqiens de gagner leur guerre. Edward N. Luttwak, considérant que l'Iraq ne pourra suivre la voie de l'Allemagne et du Japon après 1945 - « *the United States has been depleting its military strength, diplomatic leverage, and treasure to pursue a worthy but unrealistic aim* » -, se prononce pour une stratégie de désengagement axée sur le rôle, entre autres, de l'Iran ou de l'Arabie saoudite, qui doivent craindre davantage que les Etats-Unis un Iraq libéré mais instable.

- J. L. HARPER, « Anatomy of a habit : America's unnecessary wars », *Survival*, vol. XLVII, n° 2, été 2005, pp. 57-86.

Selon l'auteur, il ne faut pas être surpris face au déroulement de la guerre en Iraq. Les Etats-Unis ont en effet toujours eu une forte propension à s'engager dans des guerres inutiles qui partageaient toutes les mêmes caractéristiques : déclenchées au nom de la mission historique de l'Amérique, fondées sur des postulats de départs erronés et choisies par un petit groupe de décideurs.

- D. C. HENDRICKSON / R. W. TUCKER, « Revisions in need of revising : what went wrong in the Iraq war », *Survival*, vol. XLVII, n° 2, 2005, pp. 7-32.

Respectivement professeurs au Colorado College et à la Johns Hopkins University, David C. Hendrickson et Robert W. Tucker s'interrogent sur les raisons du demi-fiasco iraquien. S'ils soutiennent que certaines difficultés rencontrées n'auraient pas vraiment pu être évitées - de par la nature même de la guerre -, ils soulignent que des leçons peuvent être tirées sur les capacités des troupes américaines à effectuer un travail politique ou de reconstruction.

- A. KREPINEVITCH, « How to win in Iraq », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 5, sept.-oct. 2005, pp. 87-104.

Deux ans après être intervenus, les Etats-Unis ont échoué à stabiliser l'Iraq. Pour autant, se retirer maintenant serait une erreur, aussi grande que celle qui consisterait à ne pas mettre en œuvre une nouvelle stratégie dans l'occupation du pays. Washington gagnerait à davantage se rapprocher des populations iraqiennes plutôt que de se contenter de poursuivre les insurgés. En toute hypothèse, la victoire ne peut être envisagée qu'à long terme et à un prix certain. « *Are the American people and American soldiers willing to pay that price ?* »

- G. LAFARGE / A. NOVOSSELOFF, « La reconstruction de l'Iraq aura-t-elle lieu ? », *Politique étrangère*, n° 2, 2005, pp. 343-354.

Comment l'Iraq s'est-il profondément enlégé dans un cercle vicieux où « *l'absence de reconstruction prive le processus politique des appuis nécessaires* », alimentant ainsi l'insécurité et obligeant alors les Américains et les autorités iraqiennes à se focaliser sur le rétablissement de l'ordre ? Aujourd'hui, le processus politique semble décalé par rapport aux attentes de la population et tout réinvestissement international, quoique nécessaire, se révèle bien problématique.

- J. RECORD, « Munich, le Vietnam et l'Iraq : du bon (ou du mauvais) usage de l'histoire », *Politique étrangère*, n° 3, 2005, pp. 599-612.

Adversaires ou partisans de l'intervention américaine en Iraq, tous ont la fâcheuse habitude de justifier leur position en se référant abusivement à l'histoire - « *au spectre de Munich* » ou au « *fantôme du Vietnam* ». A l'examen, la référence munichoise est ici dépourvue de sens et l'analogie avec le Vietnam trop précoce.

« Nation building », *démocratie et terrorisme*

- A. L. BELLAMY / P. D. WILLIAMS, « Who's keeping the peace? Regionalization and contemporary peace operations », *International Security*, vol. XXIX, n° 4, print. 2005, pp. 57-195.

Les opérations de maintien de la paix ne sont pas le monopole de l'ONU. De nombreuses organisations régionales, mais aussi des Etats se sont chargés depuis 1990 de ramener ou maintenir la paix après une période de conflit, que ce soit en Afrique, en Europe ou en Asie. Etablissant une typologie de ces « opérations hors Nations Unies », les auteurs en font le bilan, avec une attention spéciale portée à trois initiatives : les Britanniques en Sierra Leone, la coalition menée par l'Australie dans les Iles Salomon et la mission de l'Union africaine au Burundi.

- G. CAUSE, « Can democracy stop terrorism », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 5, sept.-oct. 2005, pp. 62-76.

- J. MONTEN, « The roots of the Bush doctrine : power, nationalism, and democracy promotion in US strategy », *International Security*, vol. XXIX, n° 4, 2005, pp. 112-156.

Dans le premier article, le postulat de l'Administration Bush selon lequel la démocratisation du monde musulman assurera la sécurité américaine est remis en question. Dans l'absolu, il n'y a aucune garantie que la démocratie réduise le terrorisme. En outre, un Moyen-Orient démocratique sera probablement une somme de régimes islamistes peu enclins à coopérer avec les Etats-Unis. Le second article s'interroge quant à lui sur la pertinence de la promotion de la démocratie par les Etats-Unis et expose les deux méthodes qui peuvent être suivies pour ce faire. La première, « l'exemplarisme » (*exemplarism*), principalement utilisée au cours du siècle dernier, implique de se poser en modèle de démocratie, alors que la seconde, dite « vindicative » (*vindicationism*), préfère l'emploi actif de la force. L'expansion des capacités militaires américaines et l'idéologie nationale actuelle ont poussé le Président Bush à retenir la seconde formule.

- C. A. CROCKER, « A dubious template for US foreign policy », *Survival*, vol. XLVII, n° 1, print. 2005, pp. 51-70.

- P. ERRERA, « Three circles of threat », *Survival*, vol. XLVII, n° 1, print. 2005, pp. 71-88.

- A. ROBERTS, « The 'war on terror' in historical perspective », *Survival*, vol. XLVII, n° 2, été 2005, pp. 101-130.

Pour lutter contre le terrorisme, l'Administration Bush s'est lancée dans une « guerre » mondiale consistant essentiellement à éliminer les terroristes et à lutter contre la prolifération d'armes de destruction massive. Chester A. Crocker souligne que le gouvernement américain oublie d'envisager une stratégie plus large, qui s'intéresserait aux tensions politiques et géopolitiques en s'appuyant sur le multilatéralisme et le *soft power*. Philippe Errera recommande de son côté d'appliquer une stratégie de lutte différenciée pour chacun des « cercles » terroristes, suivant qu'il s'agisse du réseau mondial Al Qaïda, de groupes terroristes aux ambitions plus locales ou d'individus attirés par l'idéologie djihadiste radicale et le terrorisme comme moyen d'expression de leur mécontentement. Adam Roberts

recommande quant à lui d'adopter une perspective historique face au terrorisme, afin de comprendre les racines de ce fléau et de mieux le combattre.

- R. GARON, « La consolidation de la paix. Lorsque la théorie rattrape les pratiques ambitieuses », *Etudes internationales*, vol. XXXVI, n° 2, juin 2005, pp. 229-242.

Dans le cadre d'une étude bibliographique, l'auteur analyse certaines publications collectives récentes (T. ALI / R. O. MATTHEWS (dir.), *Durable Peace. Challenges for Peace Building in Africa* ; G. JUNNE / W. VERKOREN (dir.), *Postconflict Development. Meeting New Challenges* ; T. KEATING / W. A. KNIGHT (dir.), *Building Sustainable Peace*) relatives à la thématique de la consolidation de la paix (*peace building*). L'auteur compare ces trois publications sous trois angles d'approche : la définition du concept de *peace building*, le processus qu'il implique et enfin les facteurs déterminants pour que la paix se mette en place durablement.

- R. N. HAAS, « Regime change and its limits », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 4, juill.-août 2005, pp. 66-78.

Jusqu'ici, Washington semble vouloir résoudre les situations problématiques posées en Corée du Nord et en Iran sur le modèle de l'aventure iraquienne, autrement dit par le changement de régime. « *It is not hard to fathom why : regime change is less distasteful than diplomacy and less dangerous than living with new nuclear States* ». Malheureusement, les effets désirés sont trop hypothétiques ou trop lointains. La stratégie américaine devrait davantage reposer sur l'approche diplomatique, sur l'action militaire ou sur la dissuasion.

- B. MIKAIL, « Le bâton sans la carotte. Une nouvelle politique américaine au Moyen-Orient ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 59, aut. 2005, pp. 31-40.

Entamant son second mandat, l'Administration Bush pondère sa vision du Moyen-Orient par un plus grand pragmatisme. A la stratégie initiale, relativement dogmatique dans sa conception, se substitue désormais une approche moins engagée et plus indirecte, fondée sur un encouragement des mouvements civils d'opposition aux régimes actuels. Toutefois, l'option du recours à l'intervention armée demeure ouverte.

- K. PAKZAD, « Afghanistan : l'incertaine transition vers la démocratie », *Revue internationale et stratégique*, n° 57, print. 2005, pp. 21-28.

Dans un Afghanistan où la démocratisation et la reconstruction ne sont encore que des ébauches, les élections présidentielles du 9 octobre 2004 ont ouvert une ère politique nouvelle. Confronté à la persistance du pouvoir des seigneurs de la guerre, à la résurgence des trafics de drogue et à l'influence endémique des talibans, l'avenir du pays demeure toutefois incertain.

- H. SYNNOT, « State building in Southern Iraq », *Survival*, vol. XLVII, n° 2, été 2005, pp. 33-56.

Cette étude de cas des efforts de *State building* de l'Autorité provisoire de la coalition (CPA) dans le sud de l'Iraq nous montre pourquoi, malgré les moyens limités de l'Autorité, de nombreuses erreurs auraient pu être évitées.

- E. BUENO DE MESQUITA, « Conciliation and counterterrorism », *International Organization*, vol. LIX, n° 1, 2005, pp. 145-176.

Le terrorisme est un moyen coercitif parmi d'autres de contraindre les gouvernements à faire des concessions. Or, il apparaît que ces concessions ne permettent pas de mettre fin à l'escalade des mouvements terroristes, voire les radicalisent. L'auteur propose un modèle d'analyse des relations entre terroristes et gouvernants qui montre que les négociations n'impliquent le plus souvent que les éléments terroristes les plus modérés, laissant les plus extrémistes accroître un peu plus leurs moyens violents. Le modèle prend en compte diverses hypothèses, qui permettent d'inclure notamment les perceptions des différents acteurs, pour envisager dans quels cas les concessions ne permettent pas de stopper la terreur. L'auteur illustre son propos par le conflit israélo-palestinien.

- S. WERNER / A. YUEN, « Making and keeping peace », *International Organization*, vol. LIX, n° 2, 2005, pp. 261-292.

Les accords de paix ne durent généralement pas lorsqu'une des parties pense avoir fait trop de concessions ou lorsque les intérêts à poursuivre le conflit sont supérieurs à ceux attendus par la paix. La conditionnalité et l'usage du système « carotte et bâton » favorisent bien sûr le respect d'accords durables. Toutefois, ces incitations au respect sont inefficaces si les belligérants sont tenus à l'écart du processus. Les pressions extérieures ont donc des limites importantes lorsque les acteurs ne sont pas d'accord sur le principe ou sur les moyens à mettre en œuvre. Il faut par conséquent impliquer de manière continue et durable les différentes parties pour espérer prolonger un accord de paix, en mettant en valeur notamment les retombées positives de la cessation d'un conflit par rapport à une potentielle poursuite de la guerre.

#### *Autres guerres, autres paix*

- M. KRAMER, « The perils of counterinsurgency: Russia's war in Chechnya », *International Security*, vol. XXIX, n° 3, hiv. 2004-2005, pp. 5-63.

Le bilan des efforts russes de contre-insurrection en Tchétchénie est très limité. L'auteur cherche à comprendre pourquoi, malgré l'énorme avantage numérique des troupes russes, celles-ci ont été dans l'incapacité de vaincre durablement la guérilla tchétchène.

- G. LOESCHER / J. MILNER, « The long road home : protracted refugee situations in Africa », *Survival*, vol. XLVII, n° 2, été 2005, pp. 153-174.

Les situations de réfugiés sur une période prolongée posent des problèmes de sécurité, directs ou indirects, en Afrique. A travers l'exemple des réfugiés somaliens au Kenya et burundais en Tanzanie, les auteurs s'interrogent sur les nouvelles politiques à mettre en place pour faire face à ces situations.

### ***Prolifération***

La thématique de la prolifération reste au cœur de la réflexion des revues francophones comme anglophones. Elle a cette année été principalement dominée par la question nucléaire, notamment en raison des événements internationaux telle que la décision iranienne de ne pas renoncer à l'arme atomique.

### *Numéros spéciaux*

- « Armes biologiques : du XX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle », *Politique étrangère*, n° 1, 2005, pp. 85-146.

La question des armes biologiques résume nombre des caractéristiques nouvelles des conflits contemporains. Si des interrogations subsistent quant aux potentialités destructrices des armes biologiques, la faiblesse des moyens internationaux pour lutter contre cette menace est certaine. Intelligemment, le dossier se tourne d'abord vers l'histoire, tirant les leçons de quelques situations régionales sensibles, avant de se projeter vers l'avenir en s'interrogeant sur l'évolution des armes biologiques.

Le dossier comprend les articles suivants : T. DELPECH, « Le biologique, arme du XXI<sup>e</sup> siècle » ; B. ROBERTS, « Armes biologiques : leçons soviétiques, réalités russes » ; C. GOULD, « Armes chimiques et biologiques : leçon d'Afrique du Sud » ; J. B. TUCKER, « Armes biologiques : quelques leçons iraqiennes » ; P. BERCHE, « Vers des armes biologiques de nouvelle génération ».

- « Les armes de destruction massive », *Questions internationales*, n° 13, mai-juin 2005.

Depuis l'offensive américaine en Iraq, le sigle ADM pour armes de destruction massive est entré dans le langage ordinaire. Or, ce sigle rassemble des armes différentes, qui n'ont pas la même importance stratégique. On observe que la capacité de dissuasion des armes biologiques ou chimiques est moindre que celle des armes nucléaires. C'est la capacité de dissuasion, mais aussi de destruction de ces armes qui explique le risque d'embrasement général ainsi que la signature de nombreux traités chargés d'interdire ou de limiter leur production et leur prolifération. La fin de la Guerre froide a ouvert la porte à une contestation ouverte de la part de nombreux Etats du consensus autour de la non-prolifération nucléaire, que ce soit des Etats-Unis, qui rejettent le Traité ABM ou ne ratifient pas le TICE, ou de l'Iran, qui cherche à se doter de l'arme nucléaire. De fait, ce sont les Etats possesseurs d'armes nucléaires qui s'insurgent contre les tentatives d'acquisition de ceux qui n'en ont pas. Pour éviter qu'une prolifération rampante ne prenne davantage d'essor, il convient avant tout que les Etats détenteurs d'armes nucléaires, mais aussi ceux qui n'en

possèdent pas, respectent leurs engagements dans le cadre des accords et traités signés à cet effet.

Le dossier inclut les articles suivants : S. SUR, « Armes de destruction massive et sécurité internationale » ; J. KLEIN, « Entre maîtrise et développement, une course permanente » ; G. LE GUELTE, « La prolifération : état des lieux », J.-F. GUILHAUDIS, « Un bilan des régimes préventifs » ; B. TERTRAIS, « Forces et faiblesses du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » ; O. LEPICK, « A quoi servent armes chimiques et biologiques ? ».

### *L'arme nucléaire*

- D. Y. BALL / T. P. GERBER, « Russian scientists and rogue States : does Western assistance reduce the proliferation threat ? », *International Security*, vol. XXIX, n° 4, print. 2005, pp. 50-77.

Après la disparition de l'URSS, les pays occidentaux ont craint que les scientifiques russes ne soient tentés d'aller diffuser leurs connaissances en matière nucléaire à des « Etats voyous » ou à des organisations terroristes. S'appuyant sur une enquête menée auprès de 602 scientifiques russes - physiciens, chimistes et biologistes -, cette étude démontre que les programmes de prévention mis en place par les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux ont fonctionné et doivent donc être poursuivis.

- F. J. GAVIN, « Blasts from the past : proliferation lessons from the 1960s », *International Security*, vol. XXIX, n° 3, hiv. 2004-2005, pp. 100-135.

S'appuyant sur les travaux du comité Gilpatric - un petit groupe d'experts mandaté par le Président Johnson en 1964 pour analyser les risques posés par les essais nucléaires de la Chine -, Francis J. Gavin expose les politiques de non-prolifération choisies à cette époque et les leçons qu'on peut en tirer.

- N. TANNENWALD, « Stigmatizing the bomb : origins of the nuclear taboo », *International Security*, vol. XXIX, n° 4, print. 2005, pp. 5-49.

L'auteur explique le concept de « *tabou nucléaire* », une « *inhibition de facto à utiliser les armes nucléaires en premier* ». Ce concept aurait évolué avec le mouvement anti-nucléaire, l'action des Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et le jeu politique des puissances pendant la Guerre froide.

- D. S. YOST, « France's evolving nuclear strategy », *Survival*, vol. XLVII, n° 3, aut. 2005, pp. 117-146.

La stratégie nucléaire française a évolué depuis 2001 afin de renforcer la capacité de dissuasion de l'arsenal français au-delà d'une stratégie de « *tout ou rien* ». Pourtant, cette

dynamique est critiquée tant par ceux qui en dénoncent les coûts que par les sceptiques qui doutent de l'efficacité de la contribution française à la sécurité européenne.

*La question iranienne*

- A. DEBAT, « La Maison-Blanche face au défi iranien », *Politique internationale*, n° 107, print. 2005, pp. 169-192.

Après l'Iraq, l'Iran fera-t-il l'objet d'une intervention américaine ? Telle est la question à laquelle l'article entend répondre. En 2005, le régime de Téhéran continue de constituer un pays de l'« *Axe du mal* », menaçant pour Washington : ambitions nucléaires et militaires, soutien à des groupes terroristes majeurs, anti-américanisme... Cependant, face à cette menace iranienne, une intervention américaine n'est pas envisageable et, ce, pour de nombreuses raisons - militaires, géopolitiques, diplomatiques. Ainsi, selon l'auteur, les Etats-Unis et l'Iran doivent adopter une autre politique car ils « *sont condamnés à une détente graduelle, douloureuse mais essentielle* ».

- K. POLLACK / R. TAKEYH, « Taking on Tehran », *Foreign Affairs*, vol. LXXXIV, n° 2, mars-avr. 2005, pp. 20-34.

Il ne fait plus de doute que l'Iran s'est engagé dans une course à l'arme nucléaire. Point de fatalité cependant, car Washington peut encore tirer partie de certaines failles du régime iranien, divisé entre tenants de la ligne sécuritaire et pragmatiques ouverts aux négociations économiques. Sans recourir à la force et avec l'aide de ses alliés, les Etats-Unis ont une possibilité unique de ramener Téhéran à la raison. « *By promising strong rewards for compliance and severe penalties for defiance, Washington can strengthen the pragmatists' case that Tehran should choose butter over bombs.* »